

PAYS DE BLAIN COMMUNAUTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 novembre 2023

Délibération n°2023-11-16

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi quinze du mois de novembre à dix-neuf heures trente, se sont réunis à Bouvron, les membres du Conseil communautaire de Pays de Blain Communauté, sous la présidence de Mme Rita SCHLADT, Présidente, dûment convoqués le jeudi neuf du mois de novembre deux mille vingt-trois.

En présence de :

Mme Marie-France GUIHO déléguée de Blain, M. Jean-Pierre HAMON délégué de Blain, M. James MOUSSU délégué de Blain, M. Jean-Luc POINTEAU délégué de Blain, Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain, Mme Sandrine VAIRE déléguée de Blain, M. Emmanuel VAN BRACKEL délégué de Bouvron, M. Francis BLANCHARD délégué de Bouvron, Mme Laurence LE PENHUIZIC déléguée de Bouvron, M. Max PIJOTAT délégué de Bouvron, Mme Clotilde SHAMMAS déléguée de Bouvron, Mme Catherine VANSON déléguée de Bouvron, Mme Tiphaine ARBRUN déléguée de La Chevallerais, Mme Julie PLACÉ déléguée de La Chevallerais, M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	26
Présents	15
Votants	24
VOTE	
Pour	24
Contre	
Abstention	

Excusés ayant donné procuration :

M. Philippe CAILLON délégué de Blain (donne pouvoir à Mme VAIRÉ), M. Stéphane CODET délégué de Blain (donne pouvoir à Mme PLACÉ), Mme Marie-Jeanne GUINEL déléguée de Blain (donne pouvoir à Mme GUIHO), M. Jean-François RICARD délégué de Blain (donne pouvoir à M. MOUSSU), Mme Martine TESSIER déléguée de Blain (donne pouvoir à M. POINTEAU), M. Jacques POUGET délégué de Bouvron (donne pouvoir à M. VAN BRACKEL), M. Stéphane GASNIER délégué de La Chevallerais (donne pouvoir à Mme ARBRUN), Mme Anne CARRE déléguée de Le Gâvre (donne pouvoir à Mme SCHLADT), Mme Claudie MERCIER déléguée de Le Gâvre (donne pouvoir à Mme MERCIER).

Absents :

M. Jean-Michel BUF délégué de Blain, Mme Maryse GUILLAUX déléguée de Blain.

Secrétaires de séance : Mme Marie-France GUIHO & M. Max PIJOTAT.

FINANCES - BUDGET ANNEXE CENTRE AQUATIQUE - DECISIONS MODIFICATIVES N°1

Rapport de Monsieur Le Vice-Président délégué aux Finances, Marchés Publics et Contractualisations,

VU la délibération n°2023-03-2-14 approuvant le budget primitif 2023 ;

CONSIDERANT la nécessité d'ajuster le budget en inscrivant des crédits supplémentaires au regard des dépenses non prévues et intervenant dans le cadre de remplacements d'agents absents ;

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20231115-2023-11-16-DE
Date de réception préfecture : 17/11/2023

CONSIDERANT d'augmenter le montant du BP du chapitre 012 de 12 000 € ;

Sur ce rapport, le Conseil communautaire décide :

- **D'accepter** d'apporter au budget primitif 2023 du budget annexe Centre aquatique les ouvertures de crédit équilibrées en dépenses et en recettes ci-dessous :

Section	Sens	Chapitre	Article	Désignation	Montant des crédits ouverts avant DM	Décision modificative	Montant des crédits ouverts après DM
F	D	011	60612	Energie - électricité	215 000,00 €	-12 000,00 €	203 000,00 €
F	D	012	64131	Rémunérations	251 800,00 €	12 000,00 €	263 800,00 €

- **D'autoriser** Madame La Présidente à signer les actes correspondants :
- DSF - Chapitre 011 : -12 000€
 - DSF - Chapitre 012 : +12 000€

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE - 24 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance
Le 15/11/2023

Les secrétaires de séance
Marie-France GUIHO Max PIJOTAT

La Présidente
Rita SCHLADT

